

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Remodelage et extension du site SOCOPA VIANDES à Villefranche d'Allier

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCOPA VIANDES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Marc CORVEST directeur technique GROUPE BIGARD

RCS / SIRET

5 0 8 5 1 3 7 8 5 0 0 1 6 4

Forme juridique S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1) ICPE	Le projet concerne le réaménagement d'une installation classée soumise à autorisation
39) Construction	Le projet nécessitera des démolitions et reconstruction avec une surface supplémentaire de construction de 4627 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SOCOPA VIANDES exploite à Villefranche d'Allier un abattoir de gros bovins et veaux, un atelier de découpe de viandes et une unité de fabrication de produits élaborés (steaks hachés, produits cuits...). L'abattoir est constitué de stabulations pour la réception et l'attente des animaux, une ligne d'abattage puis des locaux de stockage des carcasses et d'activités annexes à l'abattoir (entreposage sous-produits et issues non destinés à la consommation humaine, stockage matières stercoraires, aire de lavage véhicules transport animaux et viandes, prétraitement et traitement effluents). La ligne d'abattage actuelle ne répond plus aux standards du groupe Bigard en matière de sécurité du personnel, d'intégration des nouveaux matériels, de travail et présentation des carcasses. Pour effectuer l'aménagement d'une nouvelle ligne d'abattage en remplacement de l'actuelle, tout en continuant à fonctionner, il est nécessaire de construire un nouveau bâtiment, aménager la nouvelle ligne puis démonter l'ancienne ligne et effectuer des aménagements intérieurs. Dans le cadre du projet, il est également prévu de remplacer les salles des machines ammoniac SDM1 et SDM2 par une nouvelle SDM4 en diminuant la quantité d'ammoniac. Ces évolutions devant être effectuées avec poursuite de fonctionnement, des aménagements sur les utilités chaufferie et local compresseurs d'air seront également nécessaires. Le projet prévoit 4100 m² de démolition de bâtiment, 7900 m² de construction (dont 1000m² sur un terrain actuellement en pelouse, le reste sera pris sur de la voirie de la cour de réception).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de remplacer la ligne d'abattage et les anciennes Salles Des Machines SDM1 et SDM2 ammoniac en site occupé et en fonctionnement, sans arrêt de production. Le projet s'effectue à capacité de production constante, sans augmentation. Il ne crée pas de nouvelles rubriques en autorisation, ne modifie pas la capacité de production des rubriques en autorisation. Par contre, il permettra de mettre en oeuvre les nouvelles technologies sur la SDM4 et de diminuer la quantité d'ammoniac présente sur le site. Le phasage et les 7 zones de travaux sont visualisés dans l'annexe n°3 photographies du site avec un plan de masse du site et la description des 7 étapes.

Dans le cadre du projet de réorganisation, il est prévu la construction d'un bâtiment de salage et de stockage des cuirs qui permettra de saler 3500 cuirs/semaine dont 2000 en provenance d'autres sites d'abattage (400 cuirs sur 5 jours par semaine). Il sera éloigné de 10 mètres par rapport au bâtiment principal. Les travaux permettront d'améliorer la réception des animaux, les stabulations, et de couvrir les stockages des bennes à déchets au niveau de l'atelier 5ème quartier qui sera également réaménagé. Ces zones seront améliorées pour le personnel et pour les tiers: elles seront couvertes, fermées, et éloignées des limites de propriété et des habitations.

Le projet est réalisé pour améliorer les conditions de travail du personnel de l'abattoir, diminuer les impacts vis à vis des tiers. Le site SOCOPA VIANDES emploie environ 600 personnes, le projet ne remet pas en cause l'effectif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront effectués avec un phasage très précis pour construire le nouveau hall d'abattage, installer la nouvelle ligne, réorganiser et remanier la ligne existante, les nouvelles stabulations, le quai de déchargement et aménager une nouvelle aire de lavage des bétailières. Cette extension aura une surface de 1176 m² avec une hauteur de 12 mètres à l'acrotère.

Afin de construire un nouveau bloc utilités (SDM4 ammoniac, chaufferie, local air comprimé, local sprinklage) il sera nécessaire de démolir un bâtiment de stockage des emballages, le long de la limite de propriété Sud. Pour le remplacer un nouveau local de stockage des emballages sera construit au plus proche des lignes de conditionnement des ateliers de transformation. Il faudra également démolir un ancien bâtiment ayant abrité des bureaux et aujourd'hui désaffecté.

Toute la zone utilités sera aménagée pour résister au feu selon le principe de "bâtiment en structure béton".

Le local de salage et de stockage des cuirs sera aménagé sur une zone aujourd'hui occupée par la cour réception. Le métal sera proscrit à cause de l'utilisation de sel, la structure sera en bois lamellé collé. Le bâtiment aura une surface de 2256 m² et une hauteur de 12 mètres. Il sera séparé du reste du bâtiment par une distance de 10 mètres. Il permettra de stocker 700 palettes de cuirs salés.

Les travaux auront une durée de 24 mois. Ils nécessiteront l'apport de matériaux de construction classique pour un aménagement industriel (structure métallique sauf pour le local cuir, béton, panneaux isolants ou parpaing en fonction des locaux). Les constructions nécessiteront du décaissement et les terres déblayées seront entreposées sur le terrain du site. Un apport de matériaux de carrière sera nécessaire pour créer la plate-forme du bâtiment (soit sur 50 cm d'épaisseur un volume de 3850 m³).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne modifie pas les capacités d'abattage et de transformation (rubriques IED 3641 et 3642 inchangées) de l'établissement. Il n'y aura pas d'évolution des réceptions ou des expéditions, du nombre de têtes abattues ou des tonnages travaillés sur les ateliers de découpe et fabrication de produits élaborés. Les matières premières et les produits finis resteront identiques en nature et volume.

Le projet permettra des améliorations dans les aménagements de postes du personnel de l'abattoir (sécurité, fonctionnalité, travail et présentation des carcasses).

Les aménagements permettront d'avoir une ligne plus récente faisant appel aux nouvelles technologies moins consommatrices d'énergie (eau notamment), les locaux seront neufs et plus faciles à nettoyer.

Les stabulations et quai de réception des animaux seront couverts, plus éloignés des habitations. Les bennes à déchets seront couvertes. L'aire de lavage des bétailières sera reconstruite. D'une manière générale la nouvelle organisation regroupera les réceptions et expéditions de la cour liée au fonctionnement de l'abattoir en façade Sud à l'opposé des habitations. Ceci aura comme incidence une diminution des propagations des bruits liés au déchargement des animaux vers les habitations.

Le salage des cuirs impliquera un regroupement des expéditions des cuirs une fois par semaine, plutôt que des expéditions étalées sur la semaine. Par contre, cela représentera des arrivées de cuirs en provenance d'autres sites d'abattage (400 cuirs/jour pendant 5 jours par semaine). Les volumes et natures de déchets ne seront pas modifiés dans le cadre des travaux, cependant les conditions de stockage des co-produits sortis abattoir seront améliorées. Le trafic ne sera pas augmenté. Les réceptions des emballages s'effectueront au droit du nouveau local cartons au Nord-Ouest du bâtiment.

La future salle des machines (SDM4 en remplacement des SDM1 et SDM2) sera plus efficace (rendement, récupération énergie, régulation) et permettra de diminuer la charge de NH₃ présente sur le site de 5 tonnes par rapport à la situation existante, ce qui réduira considérablement les risques vis à vis des tiers. De plus, l'ammoniac de la future installation ne sera pas distribué vers les locaux de production, diminuant également le risque pour le personnel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet présenté nécessitera le dépôt d'un dossier de Permis de Construire.

Le projet n'engendre pas la création d'une nouvelle rubrique soumise à autorisation ou enregistrement au titre des ICPE. Il n'augmente pas les seuils de classement du site sur les rubriques en autorisation. Il engendrera une diminution de la quantité d'ammoniac sans modifier le classement au titre de la rubrique 4735. Il crée une rubrique en déclaration (stockage des peaux 2355).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain	99 029 m ²
Bâtiments à démolir	4100 m ²
Bâtiments à construire	7900 m ²
Voiries après travaux	20265 m ²
Espaces verts après travaux	40468 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

SOCOPA VIANDES
route de Cosne
03430 Villefranche d'Allier

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 8 5' 2 1" 97 Lat. 4 6 ° 4 0' 2 7" 55

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le site SOCOPA VIANDES a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter qui a permis d'obtenir l'arrêté préfectoral qui régit le site (AP 18 avril 2005)

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche du site (4,4 km à l'Ouest) est la Forêt de la Suave (830005497).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villefranche d'Allier n'est pas concernée par un arrêté de Protection de Biotope. Dans un rayon de 10 km autour du site, il n'existe pas de site disposant d'un tel arrêté.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villefranche d'Allier n'est pas dans un Parc National ni une Réserve Naturelle Nationale ou Régionale ou un Parc Naturel Régional. Il n'existe pas de parc avec de telles protections dans un rayon de 10 km autour de la commune.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Allier ne couvre pas la commune de Villefranche d'Allier. Les axes routiers concernés par le Plan (RN79 ou RN7, A71) sont suffisamment éloignés de la commune.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Eglise Saint Jacques le Majeur de Villefranche d'Allier est classée Monument Historique. Elle est à 580 mètres de la limite de propriété Sud du site de SOCOPA VIANDES. Les 2 autres Monuments Historiques répertoriés sur la commune (Château de Neuville et Château de St Moeurs) sont à plus de 2,5 km au Nord-Ouest du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Villefranche d'Allier n'est pas concerné par le registre des Zones Humides recensées dans le département.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villefranche d'Allier n'est pas concernée par un PPRN, ni un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé Basol ou Basias. Sur la commune de Villefranche d'Allier, l'ancien site des Ateliers de Construction Métallique Bourbon implanté de l'autre côté de la voie ferrée est répertorié Basias (AUV0300548) et Basol.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, il n'existe aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable dans un rayon de 5 kilomètres autour du site SOCOPA VIANDES à Villefranche d'Allier.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à Murat à 4,1 km de SOCOPA VIANDES. Il s'agit des Ruines de l'ancien Château.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La NATURA 2000 la plus proche du site est la FR8302021 Gites de Hérisson à 15 kilomètres au Nord-Ouest du site SOCOPA VIANDES.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé dans un rayon de 10 kilomètres autour de la commune de Villefranche d'Allier.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site consomme l'eau du réseau pour le lavage des équipements de fabrication, des locaux, la production de vapeur (chaudières), l'évaporation des tours aéroréfrigérantes des systèmes de production de froid, certains postes en production (échaudage, cinquième quartier...) et dans une moindre mesure pour un usage sanitaire et le réfectoire. Une économie de 500 m3/ semaine sera réalisée grâce aux aménagements. Mais une augmentation de 26 m3/semaine pour le local salage des cuirs et de 105 m3/semaine pour le douchage de 1500 bovins/semaine est à prévoir. L'économie d'eau sera de 369 m3/semaine sur une consommation d'eau actuelle de 6166 m3/semaine.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessitera des démolitions et des reconstructions sur des surfaces pour la plus part imperméabilisées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments construits impliqueront du décaissement. La terre sera stockée sur le site, il n'y aura pas d'évacuation à l'extérieur. Les matériaux de déconstruction des bâtiments démolis seront triés, concassés, réutilisés si possible en fond de forme ou évacués vers des filières agréées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avant de construire les nouveaux bâtiments, il faudra créer une plate-forme en matériaux provenant de carrière. Le volume de matériaux à apporter sur le terrain est estimé à ce jour à environ 3850 m3.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements seront réalisés sur des surfaces actuellement imperméabilisées, pour certains en lieu et place de bâtiments à démolir. Le projet n'engendre aucune destruction d'espaces naturels (pas d'arbres notamment sur les zones de travaux). La ligne d'abattage sera construite sur 1000 m ² occupés par de la pelouse.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de lien fonctionnel entre le site SOCOPA VIANDES et les NATURA 2000 les plus proches (pas de liaison par eaux de surface notamment). Le projet n'aura pas d'impact sur les habitats ou les espèces d'une zone NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne des zones existantes du site industriel (construites à démolir ou actuellement occupées par une cour bitumée). Seule la zone construite pour les vestiaires et la nouvelle ligne d'abattage est occupée aujourd'hui par de la pelouse, entretenue régulièrement dans le cadre de l'entretien des espaces verts du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de remodelage du site SOCOPA VIANDES s'effectue à surface constante, sans achat de terrain. Il ne touche pas d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il concerne des surfaces imperméabilisées du site dont certaines actuellement occupées par des bâtiments qui seront démolis.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site SOCOPA VIANDES n'est pas concerné par des risques technologiques. Les autres activités industrielles autour du site SOCOPA VIANDES ne sont pas à l'origine de dangers touchant les bâtiments SOCOPA VIANDES.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas en zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à réaménager des activités existantes dans de nouveaux locaux. Il n'engendre pas de risques sanitaires. Les activités autour du site ne sont pas à l'origine de risque sanitaire pour le site SOCOPA VIANDES.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité du site engendre des trafics liés à la réception des animaux, des emballages et à l'expédition des produits finis et des déchets. Le trafic est également lié aux véhicules du personnel. Ces trafics ne seront pas modifiés en volume, l'activité n'étant pas augmentée dans le cadre du projet. Les aménagements permettront d'améliorer la réception des animaux ou l'évacuation des déchets au niveau du cinquième quartier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site est à l'origine de bruits de fonctionnement (animaux, trafics routiers, utilités...). Dans le cadre des aménagements prévus, le déchargement des animaux sera effectué à l'opposé des habitations. Les utilités seront implantées dans un nouveau bâtiment avec des dispositions constructives limitant la propagation des bruits. Le site est implanté le long d'une voie d'accès dont le trafic est à l'origine d'un niveau de bruit régulier. Les activités de l'entreprise voisine émettent également du bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si les mesures de prévention adaptées ne sont pas respectées des odeurs peuvent apparaître au niveau de la station d'épuration du site en cas de fonctionnement dégradé ou accidentel, notamment en période estivale. Les co-produits sont entreposés dans des locaux réfrigérés et le fumier régulièrement évacué pour éviter le développement d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement d'un site agroalimentaire ne génère pas des risques de vibrations. Les activités autour de SOCOPA VIANDES ne génèrent pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site démarrant à 4h le matin, un minimum d'éclairage de la cour réception, est nécessaire en période nocturne. Toutefois, les éclairages sont limités à des zones précises pour des raisons de sécurité d'exploitation. La commune dispose d'un éclairage public.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement des installations de combustion au gaz naturel (production de vapeur et d'eau chaude) engendre des rejets de vapeur d'eau et de dioxyde d'azote. Ces installations ne seront pas modifiées en terme de puissance dans le cadre du projet. Les rejets atmosphériques ne seront pas modifiés.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de pluie qui tombent sur les surfaces imperméabilisées sont collectées et rejetées au milieu naturel. Les évolutions présentées remplaceront des zones de cour/voiries en bâtiment. Les eaux collectées sur les toitures sont moins chargées. Les eaux de pluie des nouvelles surfaces imperméabilisées (1000m ²) seront également raccordées au réseau EP du site. Les eaux de l'aire de lavage des bétailières seront raccordées au réseau d'eaux usées existant du site (vers la station d'épuration interne au site SOCOPA VIANDES).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de lavage de la nouvelle ligne d'abattage, des nouveaux locaux, les eaux des postes d'échaudage et cinquième quartier seront modifiées dans le cadre du projet car les machines seront neuves et moins consommatrices d'eau, les surfaces seront plus faciles à laver (même s'il y aura plus de surfaces à laver). Le nouvel atelier de salage des cuirs sera lavé une fois par semaine (ce n'est pas une activité consommatrice d'eau). Les évolutions concerneront le douchage des carcasses qui n'est pas réalisé à ce jour. Le flux arrivant à la STEP du site sera constant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les co-produits de la ligne d'abattage ne seront pas changés, par contre les conditions de stockage seront transformées (bennes à déchets dans une zone couverte à l'abri des intempéries). Les activités n'évoluant pas, il n'y aura pas d'évolutions sur les natures ou quantités de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements réorganiseront la cour réception vers l'intérieur du site, ils prévoient des zones couvertes et fermées. Le visuel depuis la route et les habitations en limite Nord du terrain, évoluera de manière positive pour les voisins. Le site est suffisamment éloigné du centre de la commune et de l'Eglise Saint Jacques le Majeur pour ne pas être visible depuis le centre de la commune.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'effectue à surface constante, il ne nécessite pas d'achat de terre agricole, pas de déboisement. Il ne modifie pas les volumes d'activités du site SOCOPA VIANDES et n'engendre pas de modifications des activités humaines. Les nouvelles surfaces seront implantées en zone du PLU autorisant les activités industrielles et leur extension.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet ne concerne pas une augmentation de l'activité du site SOCOPA VIANDES à Villefranche d'Allier. Il concerne une évolution des constructions afin d'y réaliser les mêmes activités à volume constant.

Ainsi, au niveau de la zone d'activité de Villefranche d'Allier, il n'y aura pas d'augmentation de trafic, de bruit ou de consommation d'énergie. Les nouveaux locaux et le remplacement de certaines machines permettront même de diminuer les consommations d'eau (diminution de 500 m3/semaine de la consommation d'eau sur les postes existants). Par ailleurs 2 nouveaux postes seront créés (26 m3/semaine pour le bâtiment cuirs et 105 m3 pour le douchage des carcasses). La réduction de consommation attendue est de l'ordre de 6%.

La réorganisation de la zone vers l'intérieur du site et de la cour réception devrait diminuer les niveaux de bruit perçus au droit de la limite de propriété Nord-Est.

Par rapport aux activités existantes autour du site SOCOPA VIANDES, il n'y aura donc pas de création d'incidences cumulées par rapport à la situation existante.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les aménagements sont effectués pour améliorer la situation existante en termes d'organisation interne de la chaîne d'abattage, de sécurité et ergonomie des postes de travail. Une nouvelle chaîne d'abattage dans un local neuf permettra également de limiter la consommation d'eau pour le nettoyage des locaux (ce qui permettra de compenser le nouveau poste de douchage des carcasses), d'éloigner les quais de déchargement des animaux par rapport aux limites de propriété et aux habitations, de couvrir les bennes de stockage des co-produits de la ligne abattage et cinquième quartier.

La surface imperméabilisée sera augmentée de 1412 m² sur les 58561 m² imperméabilisés sur le terrain (soit +2,4 %). Les nouvelles surfaces de bâtiment seront raccordées au réseau de gestion des EP actuel.

Les effluents traités par la station interne au site seront les mêmes en flux, après les réaménagements envisagés (augmentation du volume à traiter de 1 à 1,5 %, de la charge en DCO de 8 %, 6 % pour les MES et 15 % pour l'azote, de 0,7 à 1 g/l des chlorures). La STEP du site est en capacité d'accepter ces évolutions qui restent en dessous de la charge nominale.

Les volumes et qualités des co-produits resteront identiques. La différence sera le salage des cuirs sur le site de Villefranche d'Allier.

Les évolutions sur la salle des machines de production du froid, diminueront les quantités d'ammoniac et diminueront les risques pour le personnel et pour les tiers.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet améliore la situation actuelle par rapport aux habitations occupées par des tiers. Même si le bâtiment abritant la ligne d'abattage se rapproche de la limite de propriété, le déchargement des animaux, la bouverie et le cinquième quartier s'en éloignent. Il apparaît également que les zones de dangers mortels liés à un éventuel incendie ne sortent pas des limites de propriété du site (calcul flux thermiques effectué avec FLUMilog). Il n'y a pas d'augmentation des risques pour les tiers. Le visuel sera amélioré et le niveau de bruit ne sera pas modifié (il devrait même diminuer compte-tenu des dispositions constructives et de l'éloignement de la cour bétaillères). La zone cinquième quartier (y compris bennes à déchets) sera éloignée des habitations et couverte, ceci améliorera l'aspect visuel, diminuera la propagation de bruits et des odeurs. Le nouveau bâtiment de salage des cuirs n'est pas à l'origine de consommation d'eau, de rejets ou de niveaux de bruit supplémentaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

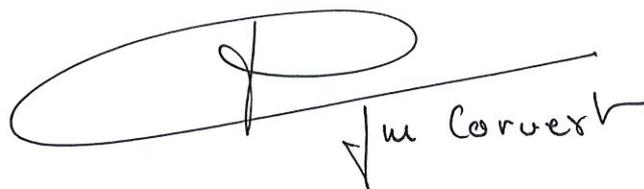
Fait à

Quimper (29)

le,

26 Mars 2020

Signature



Jean Corveker

